



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SÈTE



Fondée en 1863
Régates Sétôises



Alliée au
YACHT CLUB DE FRANCE



CHALLENGE SNS Régate de la Saint Nicolas

Dimanche 10 décembre 2017

FICHE COURSE R I R

Grade 5 C

Autorité Organisatrice : Société Nautique de SETE

1-REGLES APPLICABLES :

- Les RIR, l'avis de course, la fiche course
- Avant la course, un briefing obligatoire aura lieu le dimanche 1^{er} octobre à 11h00 pour expliquer le déroulement de la régates.
- Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

2- PROGRAMME DES COURSES

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera annoncée au briefing.

3- LES PARCOURS

Précisions données au briefing

- a) Localisation de la zone de course ; sur le plan d'eau devant SETE dans la zone entre le Théâtre de la Mer et Villeroy.
- b) Description du parcours : en fonction de la météo, soit une banane, soit un parcours construit, voir plan annexé.
- c) Schéma du parcours, voir plan annexé.
- d) Description des marques, voir plan annexé.
- e) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée,
La ligne de départ: entre le bateau Comité côté tribord et une bouée blanche côté bâbord.
Ligne d'arrivée : définie au briefing
- f) Procédure de départ: procédure dite des 5 minutes
Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 10 minutes après ce signal sera classé DNS
- g) La ligne d'arrivée sera fermée 40 minutes après l'arrivée du premier bateau.

4- CHANGEMENT DE PARCOURS

La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing.

5- PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges).

5.1. Pénalités

a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur « à définir par l'organisateur ». La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :

- S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. Gestion des litiges à terre

Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

7. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant :

7.1. Pour chaque course, le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} 2 points, etc ...

7.2. Les bateaux OCS, DNF et DSQ recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7.3. Le classement général sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

7.4. Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

8. DECISION DE PARTICIPER

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent.

9. REGLES DE SECURITE

Canal VHF : 77